



OGA Arles Grand Sud

Catalogue des formations et actualités

2023

Qualiopi
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône, Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 - APE 741C/6920Z - - PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13

Auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

Tél : 04.90.93.67.31 - www.ogaarles.fr

Sommaire

Agricole

PRESENTIEL

- ▶ **Maîtriser les fondamentaux en matière de droit rural** 5
Vendredi 16-06-2023 **terminé**

Droit Fiscal & Divers-LAWREA

PRESENTIEL

- ▶ **Pacte Dutreil** 6
Lundi 09-10-23
- ▶ **Les baux commerciaux** 7
Mardi 03-10-23
- ▶ **Ingénierie fiscale des prestations de services intragroupe** 8
Jeudi 28-09-23
- ▶ **TVA et son actualité** 9
Jeudi 19-10-23 **Liste d'attente (complet)**
- ▶ **Détermination du résultat fiscal** 10
Mardi 7 - 11 -23
- ▶ **L'Impôt sur le revenu** 11
Mercredi 03-05-23 **terminé**

Droit Social - Me Marc TURQUAND d'AUZAY EN VISIO

- ▶ **Contrat de travail** 12-13
Mardi 13-10-23 **terminé**
- ▶ **Protection sociale complémentaire** 14
Vendredi 22-09-23
- ▶ **Dirigeants - régime social** 15
Mardi 24-10-23

Bulletin d'inscription Formations 16-17

Actualité fiscale

PRESENTIEL

- ▶ **Actualité fiscale** 18
Lundi 16 et mardi 17 Octobre 2023
- ▶ **Actualité fiscale et juridique agricole** 19
Mardi 5 décembre 2023
Animé par Me Michel Hardouin.

Edito

Chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme des formations et des journées d'actualité de l'Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud.

Depuis maintenant 14 ans, nous vous proposons des formations de *qualité*, de *proximité* et à *moindre coût*. Afin de compléter ce service, l'OGA Arles Grand Sud vient d'être **certifié QUALIOPI**. Cette certification atteste de la qualité du processus que nous mettons en œuvre pour permettre à tous les participants de développer leurs compétences. Cette certification permet également une **prise en charge** du coût des formations **par un OPCO**.

Afin de vous garantir une prise en compte de vos inscriptions, nous vous invitons à renvoyer le coupon réponse dûment rempli avec le ou les chèques de caution au plus tôt.

Nous vous prions d'agréer, Chers Partenaires, nos salutations distinguées.

Pour toute question relative aux modalités d'accès des **personnes en situation de handicap**, merci de nous contacter au plus tôt.

Gilles VALETTE
Directeur

Jean-Pierre BUSSIÈRE
Président

Agricole

Maîtriser les fondamentaux en matière de droit rural

**Vendredi
16 Juin 2023**

Cette formation « initiation » a pour objectif de découvrir l'environnement juridique de l'entreprise agricole. Ce premier module portera principalement sur le droit rural.

Intervenant

Me Alexandre SIGURE - UNECA

Programme

Devenir le conseil d'un chef d'entreprise agricole... et le rester implique notamment une parfaite connaissance des particularités du droit rural, souvent sous-estimé et pourtant incontournable. Vous aurez en face de vous un chef d'entreprise qui est confronté et généralement très au fait de ces particularités. Cette formation vous permettra d'affirmer votre position de conseil et de la valoriser.

1 L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

La définition des activités agricoles
Le fonds agricole
Le statut des baux ruraux

2 L'APPROCHE DU STATUT SOCIAL DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

La définition des professions agricoles
Les règles d'affiliation au régime social agricole
Le statut du conjoint de l'exploitation individuel ou de l'associé

3 L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Patrimoine professionnel et personnel

4 MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE SOCIETAIRE

Intérêt
Spécificités de chaque structure

5 APPROCHE DU STATUT FISCAL DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Imposition des bénéfices de l'exploitation individuelle et des sociétés de personnes

6 ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF

La SAFER
Le contrôle des structures
Contrôle des parts de sociétés

terminé

Droit Fiscal

Pacte Dutreil

**Lundi
09 Octobre 2023**

Cette journée aura pour but la maîtrise du cadre fiscal des pactes Dutreil « transmission d'entreprise » et de façon résiduelle après la réforme de l'IFI, « Impôts de solidarité sur la fortune ». Connaître les opérations autorisées, les optimisations fiscales qui peuvent être réalisées dans un cadre légal et doctrinal défini afin de mettre en œuvre en toute sécurité les pactes : exemples de stratégies fiscales en matière de transmission. En particulier, cette journée appuiera sur les risques liés à la mise en place ou au contraire l'absence d'un pacte Dutreil chez les clients.

Intervenant

Me Luc GIL – Cabinet LAWREA

Programme

- Pacte Dutreil : Intérêt du régime : exemples de situations chiffrées
- Une lourde responsabilité en tant que conseil
- Présentation du pacte Dutreil transmission de titres de sociétés
- Les sociétés et activités éligibles au pacte Dutreil
- Les signataires du pacte, la conclusion ou la prise en compte d'un engagement collectif, unilatéral, réputé acquis ou post-mortem
- Les conditions à respecter liées à l'exercice des fonctions de direction
- L'apport de titres reçus en Dutreil à une holding
- Le respect des obligations déclaratives et la prescription fiscale
- Exemple (simplement indicatif) de pacte

Seront notamment étudiées les modifications apportées par la Loi de finances 2019 et les commentaires administratifs faisant suite à la consultation publique mise en place entre le 6 avril 2021 et devenus définitifs le 21 décembre 2021.

Cette formation a pour objet de faire connaître les clauses impératives d'un bail commercial, savoir aménager les clauses sensibles et appréhender quelques événements particuliers affectant la vie du bail ou y mettant fin.

Intervenante

Me Bénédicte MACCOTTA – Cabinet LAWREA

Programme

I – La conclusion du bail : points d'attention et clauses sensibles

Champ d'application du statut des baux commerciaux

Conclusion du bail

La durée du bail

Le loyer et autres conditions financières du bail

Les charges et impôts

Les clauses d'ordre public

II – La vie du bail : les évènements à traiter avec prudence

La sous-location

La transmission du bail

La mise en vente du local loué

Les travaux

La révision triennale du loyer

Le preneur en difficulté (mesures de prévention et procédures collectives)

III – La fin du bail : la résiliation – le congé et ses conséquences

La résiliation du bail en cours ; la clause résolutoire

Le congé donné par le preneur

Le congé donné par le bailleur

L'absence de congé : la poursuite du bail au-delà de sa durée d'origine

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes.

Ces conventions peuvent avoir un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie) ou non (ventes de biens, service administratifs).

Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.

Intervenant

Me Luc GIL – Cabinet LAWREA

Programme

Il est courant dans les groupes de sociétés de constater l'existence de conventions conclues entre les sociétés du groupe.

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

La particularité des conventions de trésorerie

Le contexte/La comptabilité de telles opérations avec le monopole bancaire / L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie

Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes

L'affaire Société SAMO GESTION c/Société SOREPLA /L'affaire Société MECASONIC / L'affaire Société SAS CAHEMA

Holding animatrice et prestations de services

L'intérêt de la qualification / Définition de la société holding animatrice / Les préconisations liées à l'animation effective de la holding / La limite / Les Holdings personnels d'exercice

La déductibilité fiscale des charges

Les principes / La procédure de reprise / Les modalités de rémunération envisageable / La synthèse des prix acceptables/La remontée des salariés et dirigeants dans le Holding

L'application aux situations de holdings

La détermination des montants facturés / Exemple de clefs de répartition entre sociétés

La question de la TVA

TVA et facturation / TVA et déduction

La question de la Taxe sur les salaires

Les principes/Le cas des dirigeants sociaux / La situation des dirigeants depuis 2013 / La situation des gérants article 62 CGI.

La TVA n'est plus un impôt franco-français mais un impôt régi par l'Europe. Il est donc essentiel de connaître et prendre en compte la jurisprudence de la CJUE, la position des instances communautaires, d'avoir la connaissance de la problématique des positions contradictoires (entre la doctrine, la jurisprudence du Conseil d'Etat et celle de la CJUE) pour sécuriser les choix de l'entreprise.

Intervenant

Me Laurence BRETTESS – Cabinet LAWREA

Programme

Cette actualisation des connaissances s'établit à partir d'une méthodologie de raisonnement tiviste autour des grands principes régissant la TVA (champ d'application, droit à déduction).

L'étude des sujets abordés dépend de l'actualité jurisprudentielle et/ou doctrinale, des implications techniques et pratiques des contrôles et contentieux sur le territoire national.

Seront notamment abordés :

- Les problématiques relatives aux indemnités, subventions et produits financiers
- Les problématiques autour de la remise en cause du droit à déduction
- Les problématiques d'assujettissement des holdings
- Les droits à déduction des holdings, notamment au titre des opérations de restructuration et des opérations en capital
- La création d'un régime de groupe TVA (optionnel)
- Les nouvelles mesures concernant les opérations intracommunautaires (nouvelles règles dans le secteur de l'E-commerce et notamment pour les ventes à distance)
- Les nouvelles règles applicables aux opérations complexes
- Le régime des cadeaux et notamment des bons

Cette formation a pour finalité de perfectionner vos connaissances en matière de détermination du résultat fiscal, en présentant, à l'aide de décisions de jurisprudence et d'extraits du Bulletin Officiel des Finances Publiques, les conséquences pratiques des grands principes de la fiscalité et les retraitements fiscaux qui permettent de passer du résultat comptable au résultat fiscal.

Intervenant

Me Didier THEROND – Société SIFRES

Programme

Nous vous proposons au cours de cette journée d'approfondir différents retraitements et régimes fiscaux que nous avons sélectionnés à partir de la pratique conseil et contentieux de notre Cabinet.

Sont notamment abordés :

- La correction symétrique des bilans et le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit.
- L'abandon de la théorie du bilan et la notion d'activité accessoire
- Les conséquences de la variation de l'actif net du bilan
- Principe d'indépendance des exercices et règles applicables lorsque l'entreprise ne clôture aucun exercice en cours d'année ou, au contraire, en clôture plusieurs.
- Rappel des conditions de déductibilité fiscales des charges assorti d'illustrations jurisprudentielles récentes
- Rappel des règles de déductibilité des charges, des amortissements, des provisions et des liens existants avec les règles comptables
- Point sur la déductibilité fiscale des subventions et des abandons de créance
- Rappel du régime fiscal des titres de participation
- Quelles sont les amendes fiscales exigibles en cas de non-respect de certaines obligations déclaratives ? Quelles parades sont envisageables ?
- Opportunité d'opter pour le report en arrière des déficits fiscaux et le formalisme y afférent

Cette formation, à visée pratique, a pour but de vous aider à identifier et gérer rapidement les principaux écueils et difficultés qui peuvent être rencontrés lors de la déclaration des revenus ainsi qu'à réorganiser vos connaissances et acquis pour vous préparer au mieux à la période fiscale.

La formation présente les dernières évolutions du droit, en intégrant les dernières lois de finances, textes législatifs, décisions de jurisprudence, commentaires administratifs, dont bien évidemment tout ce qui se rapporte à la mise en place et à l'application du prélèvement à la source et de son corollaire indissociable, le CIMR, mais aussi les projets de loi à venir.

Intervenant

Me Laurence BRETTEs – Cabinet LAWREA

Programme

Après avoir rappelé le nouveau mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source et CIMR dans ses effets sur les années postérieures à sa mise en place), seront notamment présentés et analysés les points suivants :

- Paramètres de l'impôt sur le revenu de l'année : calendrier, déclaration tacite, barème et schémas de calcul de l'impôt et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ;
- Détermination du foyer fiscal : à quelle date se placer, les bonnes questions à se poser, le choix entre rattachement de l'enfant et versement d'une pension alimentaire
- Revenus nets catégoriels : présentation détaillée de chaque catégorie de revenus (détermination des revenus nets relevant de chaque catégorie et leurs modalités de déclaration) et du dispositif du quotient pour les revenus exceptionnels ou différés
- Charges déductibles du revenu global : les versements aux régimes d'épargne retraite, les pensions
- Principaux crédits d'impôt : régularisation des acomptes, focus sur les nouveaux dispositifs...
- Déclaration des comptes bancaires ouverts à l'étranger (contrats d'assurance vie, capitalisation et crypto monnaies)

Droit Social

Contrat de travail

Mardi
13 Juin 2023

Conclure et rédiger un contrat de travail

Intervenant

Me Marc TURQUAND d'AUZAY

Durée :
De 9h à 12h

Programme

- 1 **La définition du contrat :**
 - 1.1 Les critères du contrat de travail
 - 1.2 Distinguer le salariat et le travail indépendant
- 2 **La conclusion du contrat**
 - 2.1 Les vérifications à opérer
 - 2.2 Les formalités à accomplir
- 3 **La forme du contrat de travail**
 - 3.1 L'écrit
 - 3.2 La langue
 - 3.3 Le nombre
 - 3.4 Le support
 - 3.5 La preuve
- 4 **Le contenu du contrat**
 - 4.1 Le droit français et le droit européen
 - 4.2 L'engagement
 - 4.2.1 La nature et la durée du contrat
 - 4.2.2 La période d'essai
 - 4.3 Les éléments essentiels du contrat
 - 4.3.1 Les fonctions
 - 4.3.2 La durée du travail
 - 4.3.3 La rémunération
 - 4.3.4 Le lieu de travail
 - 4.3.5 Le principe d'exécution de bonne foi

terminé

- 4.4 Les conditions de travail
 - 4.4.1 Les frais professionnels
 - 4.4.2 Le matériel professionnel

- 4.5 Les obligations professionnelles
 - 4.5.1 Les obligations professionnelles
 - 4.5.2 Exclusivité - Concurrence - Secret professionnel

- 4.6 Les droits pendant le contrat de travail
 - 4.6.1 Traitement et protection des données personnelles
 - 4.6.2 Droit à l'image
 - 4.6.3 Convention collective
 - 4.6.4 Congés payés
 - 4.6.5 Protection sociale
 - 4.6.6 Entretien professionnel

- 4.6 Les droits et obligations au terme du contrat de travail
 - 4.7.1 La rupture du contrat : procédures et préavis
 - 4.7.2 La non-concurrence

Protection sociale complémentaire des salariés

Vendredi
22 sept 23

Sécuriser les régimes

Intervenant

Me Marc TURQUAND d'AUZAY

Durée :
De 9h à 12h

Programme

1. Identifier les obligations de l'employeur

- 1.1 La loi
- 1.2 La convention collective
- 1.3 La décision unilatérale de l'employeur

2 Mettre en place un régime

- 2.1 La relation triangulaire : employeur - salariés- assureur
- 2.2 Les techniques de mise en place
- 2.3 Le contenu obligatoire
- 2.4 L'information des salariés

3 Le régime social et fiscal de la PSC

- 3.1 Les obligations de l'employeur
- 3.2 Les limites d'exonération sociale
- 3.3 Les aspects fiscaux

Identifier et gérer le statut

Intervenant

Me Marc TURQUAND d'AUZAY

Durée :
De 9h à 12h

Programme

1 Mandat social et contrat de travail

- 1.1 Distinguer les deux notions
- 1.2 Le cumul du contrat de travail et du mandat
- 1.3 La séparation du mandat et du contrat de travail

2 La gestion du mandat et du contrat de travail

- 2.1 Les formalités selon la forme sociale
- 2.2 L'application du cumul
 - 2.2.1 Les droits du salarié - mandataire
 - 2.2.2 La modification du contrat de travail
 - 2.2.3 La rupture d'une des deux relations

3 Le régime social du dirigeant

- 3.1 L'assurance chômage
- 3.2 La sécurité sociale
- 3.3 La protection sociale complémentaire

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Courrier : 11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

Mail : secretariat@ogaarles.fr

Nom Cabinet :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Toutes les formations auront lieu à l'hôtel IBIS d'Arles, adresse ci-dessous :

Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (sous réserve d'un nombre suffisant de participants).

L'inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'un chèque de caution de 456 € TTC (380 € HT), (repas compris). Annulation possible 48 h avant la date de formation, auquel cas, le chèque de caution sera encaissé.

(MERCİ D'ETABLİR UN CHEQUE DE CAUTION PAR JOURNEE DE FORMATION)

	FORMATION	DATE	NOMBRE DE PERSONNES	COÛT UNITAIRE TTC	COÛT JOURNÉE TTC
Agricole	<input type="checkbox"/> Maîtriser les fondamentaux en matière de droit rural	Vendredi 16-06-23	terminé	456 €	
Fiscal	<input type="checkbox"/> Ingénierie fiscale des prestations de services intragroupe	Jeudi 28-09-23		456 €	
	<input type="checkbox"/> Pacte Dutreil	Lundi 09-10-23		456 €	
	<input type="checkbox"/> Les Baux Commerciaux	Mardi 03-10-23		456 €	
	<input type="checkbox"/> TVA et son actualité	Jeudi 19-10-23		456 €	
	<input type="checkbox"/> Détermination du résultat fiscal	Mardi 07-11-23		456 €	
	<input type="checkbox"/> L'Impôt sur le revenu	Mercredi 03-05-23		terminé	456 €
Social	<input type="checkbox"/> Contrat de travail	Mardi 13-06-23	terminé	120 €	
	<input type="checkbox"/> La protection sociale complémentaire des salariés	Vendredi 22-09-23		120 €	
	<input type="checkbox"/> Dirigeants régime social	Mardi 24-10-23		120 €	
COÛT TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS					

BULLETIN D'INSCRIPTION (suite)

INTITULE DE LA FORMATION	NOM DU CABINET	NOM, PRENOM DU STAGIAIRE	FONCTION et PORTABLE DU STAGIAIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Actualité fiscale - Octobre 2023

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Mail : secretariat@ogaarles.fr

**Coût forfaitaire de 70 € HT par participant (84 € TTC)
(Repas compris)**

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au tableau suivant</i>
Lundi 16 octobre 2023			
Mardi 17 octobre 2023			

Nom Cabinet :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nom - Prénom	Repas (cocher votre choix)		Date de participation (cocher votre choix)	
	Oui	Non	Lundi 16 octobre	Mardi 17 octobre

BULLETIN D'INSCRIPTION

Actualité Agricole - Décembre 2023

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Mail : secretariat@ogaarles.fr

**Coût forfaitaire de 70 € HT par participant (84 € TTC)
(Repas compris)**

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au tableau suivant</i>
Mardi 5 décembre 2023			

Nom Cabinet :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nom - Prénom	Repas (cocher votre choix)			
	Oui	Non		